

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

numéro
CM_240611_10

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juin,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

#### Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Ahmed KASSOUH à Nathalie ROCOPLAN, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadhila BENAMMAR KOLY à Claude FERAL, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Marie Pierre CAUMES, Magali STADLER à Damien ROUQUETTE.

#### Absente :

Françoise CAUVY.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

<b>OBJET :</b>	<b>Attribution de la subvention pour l'année 2024 à l'Entreprise à but d'emploi L'abeille verte de Lodève dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</b>
----------------	--

**VU** les lois n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD),

**VU** le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation TZCLD,

**VU** l'arrêté du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion du 3 juin 2022 habilitant les territoires pour mener l'expérimentation TZCLD, dont la commune de Lodève,

**VU** la délibération n°CM\_220531\_03 du Conseil municipal du 31 mai 2022 validant la convention pluriannuelle pour la période de l'année 2022 à l'année 2026 entre l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) L'abeille verte de Lodève et la municipalité,

**VU** la délibération n°CM\_230711\_01 du Conseil municipal du 11 juillet 2023 relative à l'attribution pour l'année 2023 à l'EBE L'abeille verte de Lodève dans le cadre de la démarche TZCLD,

**CONSIDÉRANT** que le modèle économique consiste à activer les dépenses passives, c'est-à-dire à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi, les manques à gagner et autres coûts induits pour financer les emplois manquants ainsi permettre à chaque volontaire d'accéder au droit à l'emploi : la loi prévoit le financement des emplois à travers un fonds d'expérimentation territoriale versé aux EBE,

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**CONSIDÉRANT** que sur Lodève l'initiative de la démarche revient à des citoyens, personnes privées durablement d'emploi, rassemblés en collectif, la démarche étant structurée grâce à l'appui de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et que le montage du dossier a été réalisé grâce à la mobilisation de financements de la politique de la ville de la Communauté de communes, de l'État, du Conseil régional Occitanie et du Conseil départemental de l'Hérault,

**CONSIDÉRANT** que l'EBE L'abeille verte, implantée sur le territoire, est dédiée aux services à la personne et à la transition écologique, créant au terme de deux ans d'habilitation cent-cinquante emplois,

**CONSIDÉRANT** que, comme prévu dans la convention pluriannuelle validée par la délibération n°CM\_220531\_03 susvisée, le modèle économique de l'EBE nécessite un financement de la Commune à hauteur de quinze-mille euros (15 000€),

**Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'attribution de la subvention à hauteur de quinze-mille euros (15 000 €) pour l'année 2024 à l'EBE L'abeille verte de Lodève, dans le cadre de la convention pluriannuelle validée par la délibération n°CM\_220531\_03 susvisée,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240611-lmc111236-DE-1-1  
Date de télétransmission : 12/06/24  
Date de publication : 17/06/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juin deux mille vingt-quatre  
Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE